

Stopperons-nous la dégradation de la nature au niveau mondial ?

Par Yann WEHRLING

Ambassadeur à l'Environnement

La crise sanitaire que nous venons de traverser a singulièrement bousculé l'agenda diplomatique. Pour l'environnement, tous les signaux sont au rouge. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre se poursuit, et dans son giron, celle des températures moyennes. Les écosystèmes, tels que les forêts tropicales ou les océans, continuent de se dégrader à une vitesse vertigineuse. Dans le même temps, le lendemain de la crise sanitaire pourra prendre deux chemins différents : celui d'une mise entre parenthèses, voire d'une aggravation des atteintes à l'environnement du fait de plans de relance aveugles, ou celui d'une accélération de la transition écologique à la lumière des dernières données scientifiques dont nous disposons. La France et l'Union européenne, ainsi que de nombreux autres États partout dans le monde, mais aussi des acteurs économiques et non étatiques, veulent prendre ce second chemin. Les mois qui viennent, jalonnés de nombreux rendez-vous, seront cruciaux pour ne pas seulement se contenter de nouveaux engagements, mais aussi et surtout, passer à l'action.

Un contexte bouleversé par la Covid-19

L'année 2019 aura été l'année de l'alerte sur l'état de la biodiversité mondiale.

L'année 2020, alors qu'elle devait être l'année de l'action et des décisions, aura été bouleversée par la crise sanitaire de la Covid-19.

Dans un tel contexte, que restera-t-il des attentions portées aux questions environnementales, et aux grands rendez-vous internationaux en particulier ? Deux chemins sont possibles.

Le premier est celui d'une remise au second rang de toutes les questions environnementales au motif que nous aurions « d'autres priorités ». Ce qui était encore à l'agenda sera alors traité *a minima*, voire renvoyé à plus tard avec des plans de relance qui seront conçus sans tenir compte de l'écologie. On peut même craindre des atteintes accélérées à la biodiversité et au climat, sacrifiés sur l'autel d'une reprise économique rapide.

Le second chemin est celui, tout au contraire, d'une prise en considération encore plus forte de la biodiversité et de l'environnement en général. En effet, même s'il est trop tôt pour affirmer qu'un consensus scientifique s'est fait avec certitude, nos récents travaux, conduits sous l'égide de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (rapport remis aux pouvoirs publics le 15 mai dernier), invitent clairement les pouvoirs publics à considérer le lien entre

les atteintes croissantes faites à la biodiversité et l'augmentation du nombre des nouvelles maladies infectieuses d'origine environnementale (les zoonoses, notamment). Face à cette réalité, il apparaît des plus souhaitables que les États prennent appui sur la science, qu'ils prennent le temps de l'analyse des causes réelles de cette pandémie, en tirent les leçons, et prennent des mesures pour réduire les risques d'une nouvelle pandémie d'origine zoonotique.

Si ce second chemin est pris, et souhaitons qu'il le soit, alors les grands rendez-vous de la biodiversité reportés en 2021 auront un tout autre relief. Quant aux plans de relance, ils pourront, si nous le décidons, être non seulement un puissant outil de redémarrage de l'économie, mais aussi LE tournant tant attendu dans le changement écologique des modèles économiques.

Mais bien évidemment, ce choix ne se fera pas aisément. Il sera l'objet d'un intense travail d'influence de la part des partisans de chaque option. Et gageons qu'*in fine*, les directions prises pourront être contrastées d'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre.

L'Union européenne et la France ont déjà clairement indiqué qu'elles souhaitaient résolument ne pas oublier les enjeux environnementaux dans les mois qui viennent, notamment dans les plans de relance qu'elles mettront en place.

Au plan mondial, le lien « environnement/santé » devra être présent aussi fortement que possible dans un maximum d'enceintes multilatérales. En premier lieu, évidem-



Exposition intitulée « 2027 : mémoires d'un dos argenté » du photographe Gilles Martin, au haras de Montier en Der.

« C'est à l'échelle de nos vies que nous devons agir, car les courbes et les chiffres annoncent à l'horizon 2050 la quasi-disparition à l'état sauvage de la plupart des grandes espèces les plus symboliques (éléphants, grands singes, girafes, rhinocéros). »

ment, dans les moments qui seront consacrés aux enjeux environnementaux.

La dégradation de l'environnement s'est accélérée

La crise du Covid survient à un moment où il n'est pas inutile de rappeler que tous les signaux sont au rouge sur le terrain environnemental. Le fait que l'origine du Covid soit très probablement liée au contact entre une chauve-souris et un homme, directement ou *via* l'intermédiaire d'un autre animal comme le pangolin, a marqué nos esprits dans son caractère symbolique. Le pangolin est en effet une illustration souvent utilisée de la dégradation massive de la biodiversité par l'homme. La science nous invite à agir. La force symbolique également.

Ce qui est frappant dans les analyses scientifiques que l'on peut d'ores et déjà lire sur la Covid et son lien avec les atteintes à la biodiversité, c'est que les zoonoses sont en augmentation depuis une quarantaine d'années. Au cours de ces mêmes quarante années, à savoir depuis les années 1980, la biomasse des espèces sauvages (mammifères, oiseaux, reptiles) a diminué de près de 60 %. C'est sur cette période que se concentrent les années les plus chaudes en moyenne depuis plus d'un siècle et que la pollution des océans par les plastiques a été multipliée par 10.

La génération que nous sommes aura été la plus destructrice de l'environnement. Les choses se sont accélérées à une vitesse vertigineuse sur un temps qui est celui de nos vies, la mienne – moi qui écris ces lignes –, la vôtre – vous qui les lisez. C'est aussi à l'échelle de nos vies que nous devons agir, car les courbes et les chiffres annoncent des situations bien pires dans les décennies qui viennent : 2050 pour la quasi-disparition à l'état sauvage de la plupart des grandes espèces les plus symboliques (éléphants, grands singes, girafes, rhinocéros), crise alimentaire massive du fait d'un tarissement grave des ressources en poisson, disparition de la moitié des forêts tropicales...

Mais il est encore temps d'agir

Les scientifiques du climat comme ceux de la biodiversité nous encouragent et estiment qu'il est encore temps d'agir même si les décisions à prendre sont lourdes d'impact. Les années 2021 et 2022 sont possiblement des tournants.

Une mobilisation planétaire est indispensable pour enrayer cette chute.

Chronologiquement, on peut citer au moins six rendez-vous cruciaux : l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2020 et le sommet de la Nature qui doit se dérouler en marge du soixante-quinzième anniver-

saire de l'ONU ; le Congrès mondial de l'UICN en janvier 2021 ; l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'environnement en février 2021 ; et plus tard dans l'année 2021, les réunions des deux Conventions phares de la biodiversité, à Kunming en Chine, et du climat, à Glasgow ; et le Sommet de la Terre de 2022 à Stockholm, célébrant les anniversaires des premiers Sommets de Terre, celui de Stockholm, il y a cinquante ans, et après celui de Rio, il y a trente ans.

La France, dont la diplomatie s'inscrit dans celle de l'Union européenne, a un *leadership* reconnu sur ce terrain environnemental international. Mais la cartographie de la diplomatie environnementale est contrastée. Les rapports de force sont difficiles. Beaucoup de pays considèrent encore la transition écologique comme un frein à leur développement économique.

Réussir la COP15 Biodiversité

La France a réussi la COP21. Nous voulons donc travailler avec la Chine pour que la COP15 sur la biodiversité soit également une réussite.

Avant d'évoquer le contenu des négociations, il est essentiel de rappeler les trois autres acteurs majeurs de la réussite de toute mobilisation environnementale internationale (ce point étant également vrai au niveau national).

Le premier acteur indispensable, le lanceur, l'initiateur de la mobilisation, c'est la science. Nous avons, dans ce champ qu'est l'environnement, un besoin permanent d'expertise et donc de recherche. Encore récemment, sur le lien probable entre la pandémie et l'environnement, nos experts nous ont éclairés et continueront de le faire dans les mois qui viennent. Sans expertise, point de décision éclairée.

Second acteur essentiel : l'opinion publique. Dans sa diversité, elle est la base des orientations que les décideurs prennent. L'opinion publique, ce sont des citoyens représentés par leurs décideurs politiques. L'opinion publique, ce sont aussi des consommateurs qui influencent le monde économique. Elles sont de plus en plus mobilisées, notamment les jeunes générations, pour exiger des dirigeants, mais aussi du monde économique, qu'ils trouvent les solutions et fassent preuve d'ambition.

Troisièmes acteurs : les acteurs non étatiques que sont les entreprises, les collectivités locales et les ONG. On dit souvent que les États ne peuvent pas tout. Ils peuvent beaucoup et les décisions puissantes prises pour juguler la crise sanitaire, et celles qui seront prises demain pour relancer notre économie, en sont la preuve. Mais la mise en œuvre d'un engagement pour la biodiversité, sans le concours des entreprises, notamment celles qui sont concernées par les causes de dégradation de la biodiversité, ne sera que très partielle.

La réussite de la COP21 a ainsi reposé sur 10 000 engagements non étatiques. Pour la biodiversité, beaucoup d'entreprises commencent à avancer concrètement. La COP15 et les autres rendez-vous de la biodiversité des prochains mois devront déployer des solutions qui dé-

crivent ce que chaque filière peut faire concrètement. C'est un véritable travail de « mode d'emploi » qu'il nous faudra faire. L'initiative française des One Planet Summit, dont le prochain est programmé le 11 janvier 2021, à Marseille pendant le congrès de l'UICN, veut répondre à ce besoin d'émulation multi-acteurs. Les États, les ONG, les entreprises et les collectivités locales les plus engagées porteront des réalisations concrètes pour lutter contre la disparition des habitats naturels, le braconnage ou la pollution.

Revenons au cœur de la COP15 Biodiversité. Les négociations entre États ont démarré depuis déjà quelques mois.

En premier lieu, rappelons qu'il faut être simple dans les objectifs. Les 20 objectifs d'Aichi, certes très justes, n'étaient pas prioritaires. Il manquait un objectif chapeau à l'instar des 2 degrés pour le climat. D'ores et déjà, des propositions existent sur les écosystèmes (zéro perte nette d'ici à 2050) ou sur les espèces (réduction du pourcentage d'espèces menacées et augmentation de leur abondance d'ici à 2030).

D'autres propositions ont été mises sur la table des négociations et nous disposons d'un premier texte. Il est perfectible, mais notons d'ores et déjà qu'il pose toutes les briques des points à traiter : en déclinaison opérationnelle de l'objectif chapeau, la détermination de cibles d'action sera le cœur de nos débats. Citons-en deux parmi tant d'autres auxquelles la France tient : d'ici à 2030, la réduction de 50 % des pollutions causées par les engrais, les pesticides ou les déchets de plastique ; et la protection de la biodiversité au moyen d'aires protégées couvrant au moins 30 % des zones terrestres et marines avec au moins 10 % sous forte protection.

Arrêtons-nous sur ces deux cibles.

• Réduire les pollutions

Il s'agit de l'une des cinq causes majeures de dégradation de la biodiversité identifiées par l'IPBES. Pour rappel, ces cinq causes sont par ordre décroissant : les changements d'usage des terres et de la mer (expansions agricole et urbaine, infrastructures routières et énergétiques) ; l'exploitation directe des animaux et des plantes (exploitation forestière, chasse, pêche) ; le changement climatique ; la pollution (plastiques, chimiques, extractions minières...) ; et les espèces exotiques envahissantes.

Le texte que nous négocions au niveau international sera un « cadre ». Même si nous adoptons un tel objectif, qui serait en soi une ambition très forte, il ne pourrait que nous renvoyer à la légitime question de notre capacité à l'atteindre. Il renvoie à la fois au bilan de la réalisation des précédents objectifs d'Aichi : l'objectif 8 demandait que d'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, soit ramenée à un niveau qui n'ait pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique. Peut être également mentionné celui que la France s'était fixé dès 2007 (Grenelle de l'Environnement) de réduire de moitié l'usage des pesticides à l'horizon 2018.



Vaste plaine cultivable gagnée aux dépens de la forêt primaire à Querencia, au Brésil.

« Les changements d'usage des terres et de la mer constituent la première cause majeure de dégradation de la biodiversité. »

Ce que tout le monde attend aujourd'hui, plus que de nouveaux objectifs – aussi ambitieux soient-ils –, c'est une concrétisation réelle de ceux déjà fixés. De ce point de vue, il faudra espérer, en application de ce nouveau cadre, des législations nationales, et une singulière mobilisation internationale pour renforcer les capacités des pays en voie de développement et accroître les ressources financières dédiées au développement d'alternatives, des pratiques nouvelles et des actions de dépollution.

• Protéger 30 % de la planète

L'action décrite par la cible précédente sur les pollutions, à l'instar des autres grandes causes de dégradation de la biodiversité telles que l'expansion agricole, la déforestation, l'urbanisme, ou encore le changement climatique ou la surpêche, sont des mesures qui sont lourdes d'impact. Elles prendront du temps dans leur mise en œuvre. L'espoir des négociateurs est de lancer un mouvement dont les effets pourraient se voir au plus tôt en 2030.

Mais il est une cible qui mérite de bénéficier d'un engagement rapide, c'est celui de la conservation d'espaces naturels riches en biodiversité. En effet, au regard du rythme des dégradations dont on sait qu'elles ont pour cause une activité humaine qui affecte tous les espaces naturels, il faut raisonner en « mesures conservatoires immédiates ». Cette logique veut qu'en attendant les changements profonds qui pourraient avoir un impact global sur l'ensemble

de la planète, nous devons permettre à la biodiversité de disposer de « zones refuges ». C'est cette ambition qui guide les négociateurs dans l'idée de parvenir à une conservation d'au moins 30 % de la planète, tant sur terre que dans les mers. Convaincus de cette urgence, tout comme de la nécessité que la COP15 sur la biodiversité affiche une ambition forte sur le plan de la conservation de la nature, la France et le Costa Rica, rejoints par le Gabon et plus d'une vingtaine d'autres États, ont lancé une coalition dite de la « Haute ambition » afin de convaincre les autres États d'adopter cet objectif visant à la protection de 30 % de la planète. Nous aurons à débattre du degré de protection que nous imaginons pour ces écosystèmes. Nous devons nous mettre d'accord sur les zones prioritaires. À la différence des terres (exception faite de l'Antarctique) qui sont toutes sous souverainetés nationales, près des 2/3 des océans sont des eaux internationales. Ainsi, si l'effort de protection sur terre dépendra exclusivement de décisions nationales, en mer, nous aurons à concrétiser, à étendre ou à créer des aires protégées internationales.

L'enjeu est celui de la conservation de la nature. Il aura des effets économiques positifs. En ce qui concerne la mer, par exemple, des spécialistes expliquent qu'en protégeant un tiers d'une zone maritime, la biodiversité s'y développe d'une manière si importante, qu'en l'espace de quelques années seulement (moins de 10 ans), elle permet la re-

constitution du stock de poissons pour les pêcheries dans tout le reste de la zone considérée.

Si créer ou étendre des aires protégées peut paraître un objectif atteignable, d'un point de vue financier, pour des pays développés, il demeurera virtuel pour des pays en voie de développement si nous ne leur apportons pas les ressources financières nécessaires. Des évaluations existent, elles sont de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards de dollars par an. L'aide au développement des pays riches pourra y contribuer. La finance pour le climat peut elle aussi être mobilisée. La protection de la nature peut contribuer jusqu'à hauteur de 30 % à l'atténuation des effets du changement climatique. Ce que l'on appelle « les

solutions fondées sur la nature » apparaissent dès lors comme se situant à la croisée des chemins entre actions en faveur de la biodiversité et celles en faveur du climat à faire ; il faudra veiller à les faire monter en puissance de manière très importante dans les années à venir.

Dans ce nouveau contexte post pandémie, il existe une opportunité réelle de répondre plus rapidement et plus profondément à la crise environnementale. Chacun des rendez-vous qui sont devant nous seront des moments pour répéter ces messages, cranter des avancées, et surtout, pour être résolument dans l'action. Les objectifs et les solutions, nous les connaissons. La question maintenant, c'est le passage à l'acte.